Belgagri Sprl • Zone Industrielle de Noville-les-Bois
14, rue du Grand Champ, 5380 Fernelmont-Belgique
Tél. 081.83 04 83 Fax 081.83 04 80
Courriel belgagri@belgagri.com
RPM Namur TVA: BE 0428001216
ING: 310-0543133-19 Crédit Agricole 103-1148104-80
IBAN: BE 39 3100 5431 3319 IBAN: BE 47 1031 1481 0480
BIC: BBRU BEBB BIC: NICA BEBB

FICHE TECHNIQUE: RASTOP SUPER FLOCONS

RASTOP SUPER FLOCONS tue rats et souris.

Mode d'emploi

- Autorisé pour la lutte contre les rats et les souris
- Disposer de petites quantités d'appât aux endroits fréquemment visités par les rats ou souris: 50g et 100g
- Contrôler la consommation du produit tous les jours et en rajouter jusqu'à l'arrêt de la consommation
- Consulter éventuellement le centre Antipoisons: 070/245 245

Elimination des emballages et des restes de produit

L'emballage doit être jeté par l'utilisateur à un point de collecte prévu.

Mesures en cas d'intoxication

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'intoxication, prévenir immédiatement un médecin. L'intoxication est le plus souvent une conséquence d'une ingestion orale. Antidote: vitamine K1 en intraveineuse.

Mesures de précaution

- Tenir hors de portée des enfants et animaux domestiques
- Tenir éloigné de la nourriture et des boissons
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'emploi
- Eliminer les rongeurs morts en les brûlant ou en les enterrant pour prévenir l'empoisonnement d'autres animaux
- Placer l'appât hors de portée des oiseaux ou des animaux domestiques
- Autorisation: 3305/B